

# INFOCHANTIER

INFORMER ▲ CONSULTER ▲ AMÉLIORER



## En bref...

### Adresses touchées

Du 3980 au 4010, rue Dandurand

### Investissements

Plus de 250 000 \$

### Calendrier

De la mi-mai à la mi-septembre 2016

### Horaire

Lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h  
Travaux plus bruyants le jour après 8 h

### Entrepreneur

Construction CPB inc.

## Travaux majeurs de rénovation

Tous les cinq ans, l'Office doit inspecter ses bâtiments de cinq étages et plus. C'est une obligation légale pour les propriétaires. À la suite de l'inspection des façades, l'Office doit réaliser des travaux pour sécuriser le revêtement du bâtiment et des balcons. Les travaux suivants permettront de conserver votre immeuble en bon état plus longtemps.

### Travaux sur les murs extérieurs :

- ▶ Le scellant (calfeutrage) sera refait;
- ▶ Les joints seront refaits et la maçonnerie sera remplacée, au besoin;
- ▶ La maçonnerie sera nettoyée;
- ▶ Les poutres horizontales situées au-dessus des portes et des fenêtres (linteaux) seront réparées et repeintes.

### Travaux sur les balcons :

- ▶ Les petits barreaux en acier seront corrigés et remplacés et les ancrages, réparés;
- ▶ Les panneaux séparateurs en acier seront polis et repeints;
- ▶ Le plancher, les contours et les murs en béton seront réparés;
- ▶ Les tapis, la colle et la peinture sur les planchers seront enlevés.

## Inconvénients

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- ▶ bruit,
- ▶ poussière,
- ▶ présence d'équipements.

*Merci!* Votre patience et votre collaboration sont appréciées.

## Avec vous



*C'est naturel*

Une **rencontre d'information** a eu lieu le **16 mai** à la salle communautaire de votre immeuble.

- ▶ À cette rencontre, **26 locataires** étaient présents.
- ▶ Vous avez été informés qu'aucun ouvrier n'entrera chez vous. Les travaux se feront de l'extérieur.

- ▶ Vous étiez préoccupés par le fait que vous ne pouvez pas utiliser votre climatiseur ni avoir accès à votre balcon pendant un certain temps.

L'entrepreneur s'est engagé à exécuter les travaux zone par zone, en quelques semaines. Une fois qu'il aura terminé dans votre zone, vous aurez accès à votre balcon.

Vous serez informés au bon moment par l'entrepreneur.

## À vous d'agir — Rôle du locataire

Lorsque les ouvriers auront à travailler près de votre appartement, un avis sera posé sur votre porte. Vous devrez :

- ▶ enlever votre climatiseur, s'il est déjà installé. L'OMHM prêtera des climatiseurs portatifs aux locataires touchés;
- ▶ vider votre balcon;
- ▶ faire déplacer les antennes satellites sur la toiture sur des supports en bois installés à cet effet.



### Des questions ou des préoccupations à propos du chantier et son déroulement?

Communiquez avec **Marc Sédillot**, votre agent de liaison, en composant le **514 868-3077**.

Travaux réalisés par :



Office municipal  
d'habitation  
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine  
de Montréal



Société  
d'habitation  
Québec



**L'OMHM À VOTRE SERVICE! | 514 872-OMHM (6646)**

ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET EXTERMINATION 7 H À 23 H – 7 J/7 | RÉPARATIONS URGENTES ET SÉCURITÉ 24 H/24 – 7 J/7

# Préparez-vous pour les travaux

## À vous d'agir — Rôle du locataire

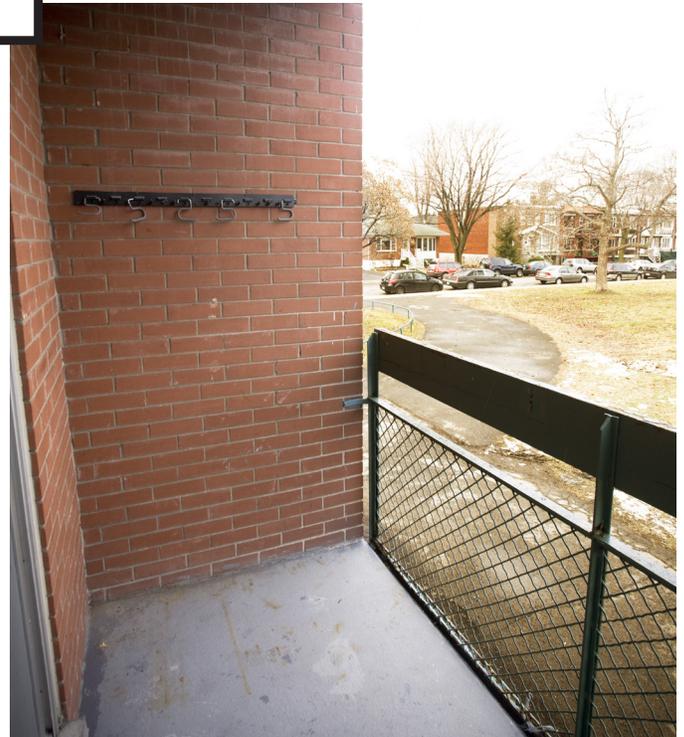
### Votre balcon

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- ▶ **Préparer votre balcon** pour la venue des ouvriers
- ▶ Enlever tout ce qui se trouve sur votre balcon, incluant les bicyclettes et les antennes satellites accrochées au garde-corps



Balcon dégagé,  
prêt pour les travaux



# Préparez-vous pour les travaux

## À vous d'agir — Rôle du locataire

### Vous possédez une antenne satellite ?

Dès maintenant, vous devez :

- ▶ **Faire déplacer votre antenne sur le support prévu à cet effet.**
- ▶ Ce support se trouve sur la toiture de votre immeuble.
- ▶ L'installation doit être faite par la compagnie qui vous fournit l'antenne et le service de câblodistribution.



### Les étapes à suivre :

1. **Prenez rendez-vous** avec votre compagnie de câblodistribution.
2. **Avisez le centre d'appels** de l'Office de la visite du technicien au moins **24 heures à l'avance**.  
Composez le **514 872-OMHM (6646)**.
3. **Lorsque le technicien sera sur place, appelez le centre d'appels pour les prévenir**.  
Un employé de l'Office se déplacera pour lui permettre d'avoir accès à la toiture.
4. Faites-vous **rembourser les frais d'installation** en communiquant avec **Marc Sédillot**,  
votre agent de liaison : **514 868-3077**. Ayez votre facture en main.

**Votre antenne n'a pas été déplacée avant le début des travaux ? Elle sera débranchée et retirée.**

